

Start-up FinTech et banques: concurrence au sens positif du terme

Entretien avec Andreas Kubli,
responsable Multichannel Management & Digitization chez UBS

A propos de Karma, Kisses et Kraken

Les paiements
P2P via le
système SIX?



- Interview Page 4
«Les banques répondent de manière insuffisante à certains besoins de leurs clients.»
Pour nombre d'observateurs, il est clair depuis des années que beaucoup de banques seront les perdantes du Mobile Payment. En tant que responsable Multichannel Management & Digitization chez UBS Suisse, il incombe à Andreas Kubli de conduire la plus grande banque du pays vers l'âge du numérique. Il nous éclaire sur le monde de la FinTech qui met les banques sous la pression de la concurrence et sur le compromis entre sécurité et confort lors des paiements, et il explique la pierre angulaire de la stratégie numérique d'UBS.
- Bits & Bytes Page 8
A propos de Karma, Kisses et Kraken
Il ne s'agit pas de réincarnation, de témoignages d'amour et de mollusques mais de monnaies, de placements et de bourses – de ceux qui pourraient devenir dans quelques années une véritable concurrence pour les actuels dollars, fonds et plate-formes d'échanges de ce monde.
- Products & Services Page 11
Les paiements P2P bientôt possibles via SIC?
Pour les paiements interbancaires en francs, le débit et le crédit immédiat auprès de la banque du payeur ou du créancier est une évidence depuis des décennies. En Suisse aussi, il est désiré que certains virements entre personnes privées (P2P) enregistrés au crédit ou débit de leurs comptes bancaires puissent être effectués en temps réel via le système SIC RBTR. Voici des éléments de discussion.
- Business & Partners Page 12
La migration vers ISO 20022 commence
Le 16 avril 2015, la nouvelle plate-forme suisse RBTR SIC4 commence son activité productive. Trois mois plus tard, les premières banques pourront déjà migrer vers la nouvelle norme de messages ISO 20022. Dans un premier temps seulement dans le système euroSIC puis, à partir de juillet 2016, également dans SIC. On peut alors s'attendre à d'importants volumes de paiements ISO 20022.
- Compliance Page 13
Soutien du rapport concernant la liquidité intrajournalière
Pour cinq banques suisses d'importance systémique, la nouvelle année a comporté une nouvelle tâche régulatrice: le rapport concernant la liquidité intrajournalière. Afin de limiter la charge qu'impose cette tâche, SIX Interbank Clearing propose des évaluations des transactions effectuées via leurs systèmes de paiements interbancaires.
- Standardization Page 14
Le maniement d'AOS
Les Additional Optional Services (AOS) sont des services de paiements émanant d'établissements financiers dans l'environnement de la norme ISO 20022. Le terme n'est pas seulement utilisé en Suisse mais est aussi ancré dans d'autres pays, par exemple en rapport avec SEPA. Voir «SCT Additional Optional Services». Ceux-ci interviennent toujours lorsque certains fournisseurs veulent proposer à leurs clients une valeur ajoutée concrète qui aille au-delà des conventions SEPA.



Chers lecteurs,

Début 2015, la version révisée de l'ordonnance sur les liquidités (OLiQ) adoptée par le Conseil fédéral et la circulaire révisée «Risques de liquidités – banques» de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Circ.-FINMA 13/6) sont entrées en vigueur. Sans exagérer, on peut dire qu'il s'agit là d'une réorganisation substantielle de la réglementation suisse sur les liquidités.

Les nouveautés correspondent aux normes internationales du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Même si «Bâle III» est typiquement associé à des prescriptions en matière de capitaux propres, le domaine des liquidités fait aussi partie expressément de cet important projet de réforme.

La régulation suisse contenait déjà des prescriptions qualitatives concernant la gestion du risque de liquidités. Au premier plan se trouvent des dispositions concernant la mesure et la gestion de risque ainsi que des plans d'urgence pour les manques aigus de liquidité. Les normes internationales correspondantes («Principles for Sound Liquidity Risk Management and Supervision») provenaient également du Comité de Bâle.

Désormais, des prescriptions quantitatives sous la forme des «Liquidity Coverage Ratio» (LCR) ont également été introduites. Leur principal axe consiste à dire que la dotation d'une banque en liquidités doit être suffisante pour pouvoir compenser les sorties de trésorerie, telles que les retraits de fonds de la clientèle également en cas de scénario de crise. Au niveau technique, le rapport entre les «High Quality Liquid Assets» (HQLA) et les sorties nettes de trésorerie attendues à 30 jours doit à tout moment être

d'au moins 100%. Le LCR va être introduit en Suisse par étapes à partir de début 2015. Les banques d'importance systémique constituent des exceptions car elles doivent répondre totalement aux prescriptions déjà depuis le début de l'année.

Le ratio de liquidité structurel à plus long terme, le «Net Stable Funding Ratio» (NSFR) constitue une deuxième composante essentielle des normes de liquidité de Bâle III. En accord avec le planning international, il n'a pas encore été transposé dans le droit suisse, mais il doit être introduit d'ici 2018. A ce moment-là, les préparations seront probablement prises en main par le groupe de travail national «Liquidités» sous la responsabilité de la FINMA.

Le secteur bancaire a, dans l'ensemble, soutenu l'introduction de nouvelles normes internationales et harmonisées concernant la régulation des liquidités. Celles-ci constitueront une contribution essentielle à l'augmentation de la stabilité du système. Il est donc d'autant plus important qu'au niveau de l'organisation suisse, on renonce à un renforcement de la distorsion de la concurrence et que les prescriptions régulatrices restent proportionnelles aux difficultés engendrées par la transposition.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Staub'.

Dr. Markus Staub

Responsable Politique bancaire et réglementation
Association suisse des banquiers

«Les banques répondent de manière insuffisante à certains besoins de leurs clients.»

Pour nombre d'observateurs, il est clair depuis des années que beaucoup de banques seront les perdantes du Mobile Payment. En tant que responsable Multichannel Management & Digitization chez UBS Suisse, il incombe à Andreas Kubli de conduire la plus grande banque du pays vers l'âge du numérique. Il nous éclaire sur le monde de la FinTech qui met les banques sous la pression de la concurrence et sur le compromis entre sécurité et confort lors des paiements, et il explique la pierre angulaire de la stratégie numérique d'UBS.

CLEARIT: Toutes les semaines, il est question de nouvelles start-up et d'applications innovantes. D'après vous, comment le secteur bancaire évolue-t-il? Cela ne concerne-t-il que la génération Y?

Andreas Kubli: Le comportement des consommateurs est indéniablement en plein bouleversement – et cela fait bien longtemps que ça ne concerne plus uniquement la jeune génération, ceux qu'on appelle les Digital Natives. Les générations plus âgées utilisent aussi de plus en plus les services bancaires en ligne et mobiles, notamment sur tablettes. Nous le voyons aussi chez UBS à travers la forte croissance dans le domaine de l'e-banking et du mobile banking dont le nombre d'utilisateurs a maintenant dépassé 1,5 million et dont l'application a été téléchargée 400 000 fois. Grâce à la présence des applications innovantes de start-up, de géants du numérique comme Apple ou Google mais aussi d'autres fournisseurs issus d'autres branches, les attentes des utilisateurs sont stimulées. Ce qui se fait actuellement chez Amazon ou chez Uber, de plus en plus de clients, y compris des clients des banques, l'attendent de la part de leur banque. Avec l'augmentation de la mobilité des consommateurs, on parlera de plus en plus de banking et de paiements par smartphone.

«Notre application de mobile banking est optimisée en permanence et reçoit des notations exceptionnelles de la part des utilisateurs dans les App Stores.»

Avec quelle stratégie numérique les banques peuvent-elles réagir?

Je ne peux que parler pour UBS. Nous poursuivons une stratégie multicanale très claire. Nos clients doivent être servis sur tous les canaux de manière cohérente, globale et sûre. Et cela sur toute la gamme de produits. Nous continuons donc à investir aussi bien au niveau de nos

plateformes en ligne que dans l'aide numérique et l'augmentation du conseil personnalisé. Nous réagissons aux changements d'attentes des clients en proposant des innovations constantes. Notre application de mobile banking est optimisée en permanence et reçoit des notations exceptionnelles de la part des utilisateurs dans les App Stores. De plus, de nouvelles fonctions comme l'assistant financier personnel dans l'e-banking offrent au client une véritable plus-value – cela se reflète dans l'utilisation de nos solutions et dans les distinctions qu'elles reçoivent.

Alors votre solution ne fait pas partie des 27 applications de grands établissements financiers internationaux dont les faiblesses ont été récemment pointées du doigt par un groupe de chercheurs français. Ils sont arrivés à la conclusion que nombre d'entre elles étaient peu protégées contre la manipulation et tout simplement mal programmées. D'où cela vient-il?

La sécurité est un thème central dans le banking numérique, en particulier dans le trafic des paiements. Les fraudeurs sont de plus en plus professionnels, par exemple avec les attaques de phishing. Dans le même temps, les clients aspirent à des applications toujours plus confortables et simples. Et le danger est alors de trop économiser au niveau de la sécurité. Une empreinte digitale ne remplace pas une authentification forte à deux facteurs et est donc suffisante uniquement pour des utilisations bien précises. En Suisse particulièrement, la sécurité est très importante pour nos clients. C'est pourquoi nous investissons depuis des années dans ce domaine de manière particulièrement ciblée – et au niveau international nous figurons au premier rang en ce qui concerne les innovations dans le domaine de la sécurité. Un exemple: en 2013 nous avons introduit de nouvelles Access Cards qui permettent un login sur le mobile banking à un niveau de sécurité inégalé. Notamment la variante basée sur NFC bénéficie d'une très haute estime dans les milieux spécialisés et a été primée par des experts entre autres à Londres et à New York.

Quelle est l'importance du secteur FinTech en Suisse? Est-ce que la branche FinTech talonne déjà les banques établies ou est-ce que cela n'est pas plutôt un développement qui a lieu essentiellement dans la Silicon Valley?

Le développement du secteur FinTech en Suisse a été plus lent qu'à l'étranger. Ici, jusqu'à maintenant c'est moins de 1 % du capital-risque qui va dans les start-up FinTech. Pour les banques, un puissant secteur de start-up signifie aussi de la concurrence au sens positif du terme et la possibilité de coopérer avec de jeunes entreprises. Ainsi, l'année



Biographie succincte

Andreas Kubli est Managing Director chez UBS SA Zurich. Depuis 2013, il est responsable d'UBS Suisse Multichannel Management & Digitization. Il dirigeait auparavant le secteur Strategy & Business Development

d'UBS Suisse. Avant d'entrer chez UBS, il était partenaire chez McKinsey & Company. Andreas Kubli est avocat au barreau de Zurich et de New York.

dernière nous avons pu lancer, en collaboration avec Sum-up un produit très attrayant pour les paiements mobiles au point de vente. Un renforcement de la place suisse pour le secteur des FinTech serait donc souhaitable. Les initiatives telles que le parc des innovations prévu à Zurich ou encore «Digital Zurich 2025» peuvent soutenir ce développement.

«Pour les produits qui nécessitent plus de conseils comme les hypothèques, pour lesquels un client prend une décision à long terme et complexe, un entretien personnel est toujours souhaité.»

Quels produits sont particulièrement en danger? Au niveau de la chaîne de valeur, où les banques sont talonnées par les start-up?

Les produits bancaires simples comme les comptes salaire, les cartes de crédit ou les comptes d'épargne sont ceux qui sont le plus proposés sur internet et pour la plupart ils sont conclus sans conseils approfondis. Pour les produits qui nécessitent plus de conseils comme les hypothèques, pour lesquels un client prend une décision à long terme et complexe, un entretien personnel est toujours souhaité. Cependant, les clients s'informent au préalable sur internet ou prennent des renseignements par téléphone avant de venir dans leur agence bancaire. Les fournisseurs numériques développent majoritairement des innovations au niveau de l'interface avec le client. Ils s'appuient alors la plupart du temps sur l'infrastructure existante. Un design simple, des processus légers et une orientation tournée vers l'utilisateur rendent certaines de ces applications particulièrement attrayantes pour les clients. Le trafic des paiements est ainsi, avec son grand potentiel commercial, un point d'attaque fréquent et il donne en plus aux fournisseurs un accès à de précieuses données de transactions et de clients.

DSP 2

Dans la zone euro, l'ouverture du marché à des fournisseurs tiers de prestations dans le domaine du déclenchement des paiements (par ex. intégré dans les boutiques en ligne) et des informations sur le compte (par ex. planification financière avec agrégation des comptes et paiements auprès de plusieurs relations bancaires) nous mettent face à de nouveaux défis. D'un côté, pour fournir leurs prestations, de nombreux fournisseurs misent sur l'utilisation de ce qu'on appelle l'impersonation. Ils demandent alors à leurs utilisateurs leurs moyens de légitimation actuels de leur relation bancaire et les utilisent pour être en interaction avec la banque au nom du client. Les fournisseurs peuvent ainsi instaurer leurs prestations rapidement et facilement, cependant les banques ne sont presque plus en mesure de savoir si c'est le client ou un tiers qui demande l'accès.

Est-ce que l'utilisation de ce type de prestations peut également engendrer des risques pour les clients?

Il y a des risques là où les données bancaires des clients sont utilisées pour des prestations par des fournisseurs tiers. Les programmes tiers en sont un exemple. Ils demandent les éléments de sécurité comme le nom d'utilisateur ou le mot de passe pour les accès à l'e-banking du client, et avec ces informations ils effectuent ensuite un paiement. Le client perd alors la protection fournie par le secret bancaire ainsi que le contrôle de ses données. De plus, le client a à peine la possibilité de reconnaître quelles données sont analysées et dans quels buts, ou encore où celles-ci sont enregistrées.

Le législateur et les régulateurs s'efforcent désormais de maintenir la sécurité pour les clients également lors de l'utilisation de nouvelles prestations. Toutefois, les propositions actuelles montrent davantage un compromis involontaire au niveau de la sécurité effectivement restante. La Directive sur les services de paiements 2 (DSP 2) permettra à l'avenir également à des tiers d'avoir un large accès à des informations de comptes ou de déclencher des paiements à partir du compte bancaire si les clients donnent leur accord. Cette ouverture renforce certes la concurrence mais ne signale pas suffisamment les risques évoqués et en crée même de nouveaux. Ainsi, par exemple, on ne sait pas encore de façon claire comment le client devra exactement autoriser l'accès de son compte bancaire à un fournisseur tiers. Et on ne sait pas encore quelles obligations les fournisseurs tiers doivent respecter en ce qui concerne

la sécurité et qui en définitive devra assumer les éventuels dommages, ce n'est pas encore décidé.

«Au niveau de la «convenience» et le bon design des applications, de nombreuses banques ont certainement encore beaucoup de choses à apprendre.»

Actuellement, nous partons du principe qu'à partir de 2017/2018 les règles équivalentes à la DSP 2 seront également valables pour les clients des banques en Suisse. C'est pourquoi d'après moi, il est obligatoire que le législateur suisse mais aussi d'autres cercles concernés comme les organismes de protection du consommateur ou la FINMA veillent, au moment de la mise en œuvre des règles de l'Union européenne en Suisse, à conserver les normes de sécurité élevées auxquelles le client est habitué sur la place financière suisse.

Pour nombre d'observateurs, il est clair depuis des années que beaucoup de banques mais aussi probablement des fournisseurs de cartes de crédit seront les perdantes du trafic des paiements mobile. On veut soutirer aux banques au moins une partie du chiffre d'affaires de CHF 120 milliards réalisé chaque année à partir du traitement des paiements. Cela est-il uniquement une discussion autour d'un café ou bien les banques ont-elles effectivement quelque chose à craindre?

Au niveau de la «convenience» et le bon design des applications, de nombreuses banques ont certainement encore beaucoup de choses à apprendre. Les banques répondent de manière insuffisante à certains besoins de leurs clients. Ainsi en est-il par exemple du simple transfert d'argent à



Glossaire

Le mot PHISHING («hameçonnage») se compose des mots anglais «password» (mot de passe), «harvesting» (moisson) et «fishing» (pêche). Via le phishing, des pirates informatiques tentent d'obtenir des données confidentielles d'internautes pour accéder aux comptes bancaires, cartes de crédit, etc. et effectuer ensuite des transactions au nom des victimes.

FINTECH est formé des mots «financial services» et «technology» et est un terme générique utilisé pour décrire les technologies modernes dans le domaine des prestations financières. En font partie par exemple, e-commerce, Mobile Payment, Crowdfunding, Crowdinvesting et Business Intelligence, dans lesquels les prestataires traditionnels comme les banques sont de plus en plus poussés à investir.

Une AUTHENTIFICATION À DEUX FACTEURS sert à prouver l'identité d'un utilisateur grâce à la combinaison de deux composants différents et surtout indépendants. C'est le cas par exemple au Bancomat lorsque c'est seulement la combinaison de la carte et du NIP qui permet la transaction.

NFC, pour «Near Field Communication», désigne l'échange de données sans contact à l'aide d'ondes électromagnétiques par exemple pour le paiement sans contact avec un téléphone portable.

DIGITAL ZURICH 2025 est une initiative de représentants économiques et politiques qui veulent faire de l'agglomération de Zurich un pôle intersectoriel pour l'économie numérique, en quelque sorte une Silicon Valley en Europe.

de la famille ou à des amis pour rembourser un ticket de cinéma ou une sortie. A peu près aucune banque ne propose de solutions aussi simples que PayPal pour le shopping online et mobile. Starbucks montre de manière impressionnante à quoi ressemble une bonne expérience client au point de vente physique: des coupons peuvent être utilisés juste en cliquant, les points de fidélité sont crédités automatiquement et le paiement est simplifié. Et en fin de compte, le paiement numérique et le traitement des factures, en particulier l'activation de l'e-facture, pourraient fonctionner encore plus facilement et encore plus rapidement. Toutes ces applications qui ne sont pas solutionnées de manière optimale par les banques sont potentiellement exposées aux attaques de nouveaux participants au marché.

Vous avez dit un jour que certaines start-up de la FinTech se révélaient être vraiment innovantes et que leurs produits correspondaient effectivement à un réel besoin de la clientèle, besoin pour lequel les clients seraient également prêts à payer. Actuellement, rien qu'en Europe ce sont environ 200 solutions de paiement mobile qui circulent. Quelles sont les conséquences pour la Suisse?

Pour les solutions de paiement mobile, l'effet réseau est – comme pour Social Media – décisif. Le client souhaite utiliser une solution qui est très répandue. Le problème de la poule et de l'œuf a pour conséquence que tout le monde ne peut pas faire bande à part comme c'est actuellement le cas. Notamment dans un petit pays comme la Suisse où les coûts de la construction des infrastructures ne peuvent être

répartis que sur un petit nombre de personnes, l'industrie financière doit trouver un terrain d'entente et construire ensemble l'infrastructure ou au moins établir des normes communes. Au final, cela doit entraîner une plus-value pour le client final et pour le commerce. Avec SIX en tant qu'œuvre commune nous avons une situation de départ que beaucoup de banques étrangères nous envient. Dans cet environnement en pleine mutation, il ne tient qu'aux banques d'utiliser les avantages de la collaboration et de SIX.

Il y a 30 ans, avec les cartes de crédit et de débit, on voulait supprimer l'argent liquide, et aujourd'hui c'est avec les e-payments et m-payments. Les Suisses ne sont pas les seuls à réagir depuis toujours de façon nonchalante aux changements. Les billets et les pièces en circulation enregistrent même des taux de croissance annuels qui sont régulièrement au-dessus de celui du PIB suisse. Est-ce que vos petits-enfants vivront dans une société sans pièces de monnaie?

L'argent liquide continue à avoir des avantages, il est accepté partout et peut être utilisé par tout le monde, même par les enfants. A moyen terme, il ne disparaîtra certainement pas complètement. Cependant: ma fille grandit avec le paiement par téléphone portable et sa génération vivra probablement au quotidien avec très peu d'espèces comme le font déjà certains.

Interview:

Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing
gabriel.juri@six-group.com

A propos de Karma, Kisses et Kraken

Il ne s'agit pas de réincarnation, de témoignages d'amour et de mollusques mais de monnaies, de placements et de bourses – de ceux qui pourraient devenir dans quelques années une véritable concurrence pour les actuels dollars, fonds et plate-formes d'échanges de ce monde.

Les monnaies alternatives se réjouissent de leur popularité montante. Tout comme les placements qui sont basés sur ces biens virtuels et les plate-formes qui les gèrent. Il est bien possible que les plus de 2800 crypto-monnaies dans le monde entier, dont environ 500 valeurs avec une capitalisation boursière, soient des inventions extrêmement intelligentes, mais qu'en est-il de l'acceptation?

Rien compris

Même les plus imaginatifs se cassent les dents sur Bitcoin par exemple, la plus connue d'entre elles. Qu'en est-il du mode de fonctionnement? Comment ces pièces virtuelles peuvent devenir une valeur réelle? C'est clair, Bitcoin est un logiciel open source. Il est géré par un réseau Peer-to-Peer décentralisé, il est défini comme une chaîne de signatures numériques et peut être miné de façon numérique par tout un chacun. Au plus tard à ce moment-là, une intelligence hors du commun est nécessaire pour pouvoir saisir intellectuellement le processus de minage. Cependant, on pourrait lui objecter que le principe de création de monnaie des banques d'émission – à partir de rien – n'est peut-être pas évident pour n'importe quel profane. D'après la banque centrale américaine, c'est non seulement le mode de fonctionnement qui présente des risques qui sont très peu compris – s'ils le sont un jour – mais c'est aussi le mode d'action. De plus, la question est la suivante: à qui les consommateurs font-ils le plus confiance: aux institutions qui sont régulées depuis des générations ou à des start-up d'internet qui agissent plus ou moins sans surveillance.

Privé contre étatique

Aujourd'hui, les monnaies sont mises en circulation par des banques centrales (quasi) étatiques presque partout dans le monde. Avant le 20^e siècle, ce n'était pas du tout la règle. Les banques d'émission étaient la plupart du temps détenues par des particuliers. Rien qu'en Suisse il y en avait plus de 30 jusqu'en 1891 à qui la Confédération avait confié le droit exclusif d'émettre des billets de banque. Le terme «banque centrale» transmet l'idée d'une instance centrale qui règle l'approvisionnement du pays en monnaie. C'est le pouvoir législatif qui attribue cette fonction aux banques centrales afin de pouvoir conserver la sécurité, le contrôle et la surveillance sur le trafic des paiements et d'encourager un développement stable de l'ensemble de l'économie. Il faut avoir conscience du fait qu'avec l'augmentation de l'importance de l'argent électronique, la compréhension

de ces fonctions est de moins en moins évidente. Les crypto-monnaies sont des alternatives privées sur internet au monde des banques centrales: son propre argent, son propre réseau de trafic des paiements.

Convention et confiance

Pour l'argent, la confiance est un bien précieux mais qu'on peut facilement abîmer. C'est ce que trouve la Bundesbank. Pour les banques centrales, la confiance est le capital le plus important et les hommes devraient se fier au fait que ce sont eux qui assurent la stabilité des prix. Que le support d'une monnaie soit de l'or, du papier, des protocoles internet ou des coquillages cauris, est secondaire, ce n'est qu'une question de conventions. En ce qui concerne les protocoles de crypto-monnaie, il n'y a actuellement pas de consensus global. Même si la méfiance dans les monnaies étatiques devait augmenter, comme le pensent de nombreux observateurs, elles seront toujours en tête de la course en termes de confiance. Tant que Litecoin par exemple arrive à perdre en un jour (25.1.2015) 24% par rapport à l'USD sans raison apparente, pour regagner 10% le lendemain, on est en droit de se poser des questions sur sa valeur intrinsèque. Un autre exemple: Karma est traitée sur deux plate-formes d'échanges (Cryptsy et Bleutrade). La capitalisation boursière était en juin 2014 de plus de USD 2 millions; fin janvier 2015 elle était seulement d'environ USD 60 000. Les véhicules de placement basés sur des monnaies alternatives sont également à prendre avec prudence. Soit on constate ici aussi des fluctuations erratiques, comme avec Love dont la valeur peut doubler en un jour de négociation (15.1.2015), soit le placement est tellement peu liquide – comme pour Kisses – que l'écart entre les cours acheteur et vendeur est de 100%. Presque un tiers de tous les placements côtés au Nxt Asset Exchange ne recensait aucune activité jusqu'à fin janvier 2015. Dernier point, mais pas le moindre, des plate-formes d'échange attaquées et dévalisées par des hackers font faillite et les Bitcoins qu'on croyait perdus sont retrouvés par hasard.

Réglementer, bannir, attendre, taxer

«Nous voulons fonder la première banque de crypto-monnaie du monde»: à la fin de l'année dernière, une banque en ligne allemande annonça son projet que fonder une banque commune avec la plate-forme américaine de Bitcoin, Kraken. D'après les autorités de surveillance bancaire allemandes, les prestations bancaires avec des monnaies virtuelles qui sont reconnues en tant qu'instruments financiers n'ont le droit d'être proposées que par une banque réglementée. A l'inverse, le ministère des finances autrichien considère que les Bitcoins ne sont même pas des instruments financiers. Depuis un an, la Swiss Cryptocurrency Exchange intervient en Suisse sans licence bancaire et environ 30 paires de

La différence entre monnaie électronique et procédé monétaire virtuel

	Schéma monnaie électronique	Schéma monétaire virtuel
Aspect	numérique	numérique
Unité de compte	monnaie traditionnelle (EUR, USD, CHF, etc.) qui est le moyen de paiement légal	monnaie inventée (Karma, Litecoin, Bitcoin, etc.), qui n'est pas un moyen de paiement légal
Acceptation	pas seulement par les émetteurs mais aussi par d'autres entreprises	par une communauté virtuelle spécifique
Statut légal	régulé	non régulé
Emetteur	établissement de monnaie électronique autorisé par la loi	entreprise privé non financière
Approvisionnement monétaire	fixé	non fixé (dépend de la décision des émetteurs)
Possibilité d'exiger une contre-valeur	garantie (à la valeur nominale)	non garantie
Surveillance	oui	non
Types de risque	principalement opérationnel	risques de crédit, de liquidité, juridique et opérationnel

Source: BCE

devises y sont échangées. En janvier 2015, s'est ouverte la première bourse réglementée Bitcoin sur le sol américain. En Chine, le leader du marché opère dans un contexte légal flou après que la banque centrale chinoise a interdit ce type d'activités bancaires et de prestations de trafic des paiements. En Russie, la situation est claire dans la mesure où tout type de transactions est considéré comme illégal.

Cryptographie

La cryptographie s'occupe de la sécurisation des messages au moyen du cryptage et de l'authentification. Les systèmes de paiements qui fonctionnent avec un logiciel sont basés sur l'échange de codes. Les codes sont vérifiés avec des technologies de cryptage et sont protégés des copies. Les systèmes fermés peuvent travailler avec des procédés symétriques, c'est-à-dire que les deux partenaires ont un code secret permettant l'échange sécurisé et anonyme de données. En cas de divulgation de ce code, la sécurité n'est plus assurée. Les systèmes fermés ayant beaucoup de participants sont donc problématiques.

(dans: Fritz Klein, Guido Palazzo: Kulturgeschichte des Geldflusses, Zürich 2003)

Ainsi, l'analyse du Conseil fédéral selon laquelle il n'y a quasiment pas d'approche commune entre les états concernant le maniement des monnaies alternatives au niveau international, est tout à fait exacte. Il n'y aurait également aucune norme internationale à ce sujet. Donc les réactions des autorités de surveillance sont contradictoires. Leur dilemme tient au fait que, d'un côté, ils ne veulent pas étouffer les innovations mais, d'un autre côté, ils ne veulent pas non plus laisser l'industrie numérique se développer dans le vide en raison des risques de blanchiment d'argent et de criminalité que cela comporte. Pratiquement toutes les organes de surveillance mettent en garde contre cela. Ce qui n'empêche pas les autorités de lever des impôts.

Confusion babylonienne

Il n'y a même pas d'unanimité sur le fait de savoir comment les karmas de ce monde doivent être conceptualisés. La Banque centrale européenne parle d'argent liquide numérique. Pour Hong Kong et la Chine, ce sont uniquement des marchandises virtuelles – commodities – et non des monnaies. Singapour les taxe comme des biens (goods) qui doivent être taxés au titre de la taxe sur la valeur ajoutée. Le fisc britannique les reconnaît comme des monnaies dont le commerce est exonéré d'impôts, et les USA les utilisent à des fins fiscales comme des immobiliers (properties) – ce qui n'est certainement pas dû à des différences d'utilisation de la langue anglaise.

A l'inverse du gouvernement canadien (e-money), le Conseil fédéral différencie la monnaie virtuelle de la monnaie électronique. Dans sa fiche d'information, la FINMA qualifie Bitcoin de monnaie internet et délègue la responsabilité régulatrice aux participants au marché. En bon Suisse: «La personne qui souhaite faire du commerce de bitcoins doit elle-même vérifier si elle respecte les obligations d'autorisation requises par le droit des marchés financiers.» Bitcoin apparaîtra ici probablement l'année prochaine dans

la déclaration d'impôts. La start-up du web Sbex, un intermédiaire financier lié à ARIF, organisme d'autorégulation reconnu par la FINMA, a cependant déjà un index BTC/CHF tout prêt. Fin janvier une monnaie virtuelle s'élevait à plus de CHF 230 par unité. Sans garantie.

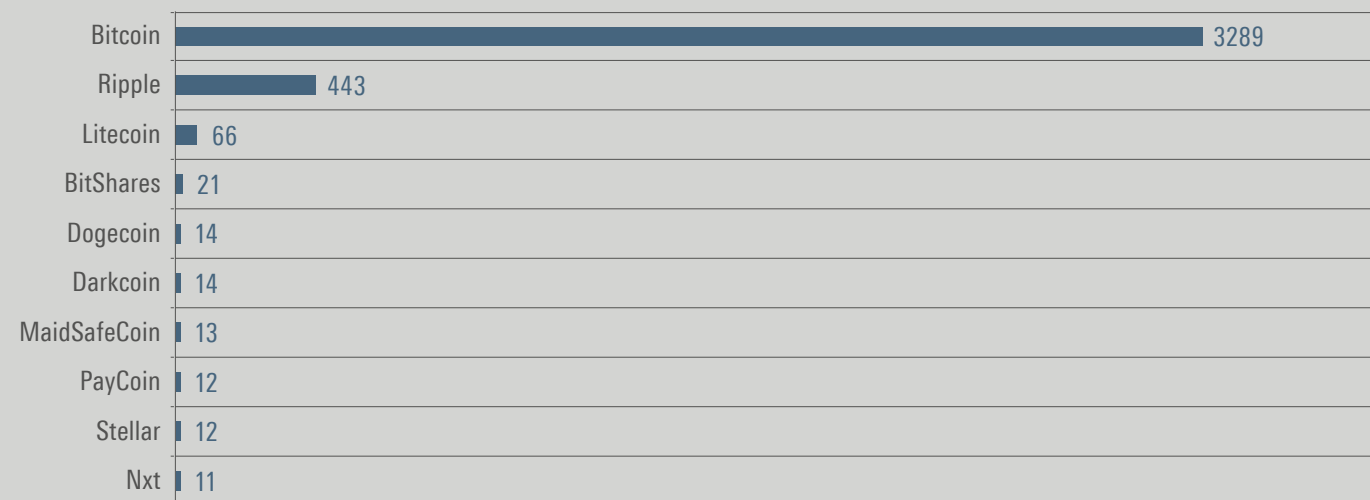
Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing

gabriel.juri@six-group.com



Digression vers les objets physiques: une solution offline cold storage wallet pour les crypto-monnaies – indestructible.

Les top 10 des monnaies: valeur totale en millions d'USD



Source: <http://coinmarketcap.com> (état: 17.2.2015)

Les paiements P2P bientôt possibles via SIC?

Pour les paiements interbancaires en francs, le débit et le crédit immédiat auprès de la banque du payeur ou du créancier est une évidence depuis des décennies. En Suisse aussi, il est désiré que certains virements entre personnes privées (P2P) enregistrés au crédit ou débit de leurs comptes bancaires puissent être effectués en temps réel via le système SIC RBTR. Voici des éléments de discussion.

En tant que système de paiement interbancaire central, SIC effectue des virements bruts et en temps réel. Ainsi, les montants dus sont immédiatement disponibles sur le compte de l'établissement du créancier et ce, de façon irréversible. A l'inverse de presque tous les systèmes RBTR dans le monde, SIC traite également les paiements de faibles montants: plus de 95% des paiements présentent des montants inférieurs à CHF 10 000, et plus de la moitié d'entre eux sont moins de CHF 500. Cela est certainement atypique pour un système RBTR qui, pour un jour de clearing moyen traite entre CHF 120 et 210 milliards. D'ailleurs, des expériences positives, que ce soit au niveau de la stabilité du système qu'au niveau des aspects économiques, permettent tout à fait de justifier l'utilisation d'un système RBTR aussi pour les paiements de faibles montants. L'irréversibilité et la disponibilité immédiate font également partie des qualités des paiements RBTR, tout comme le fait qu'ils sont réglés en monnaie banque centrale. Cela est une caractéristique très importante pour les paiements aux montants élevés car la monnaie banque centrale offre une protection contre les risques systémiques et elle garantit l'approvisionnement des comptes. On est cependant en droit de se demander dans quelle mesure il est nécessaire d'utiliser ces mêmes critères pour les paiements de faibles montants.

Transmettre aux clients finaux

Comme l'a montré un sondage auprès d'importantes banques suisses, les paiements sont déjà à l'heure actuelle en majorité transmis sans retard aux créanciers. Cependant, les offres correspondantes manquent parfois. Il n'y a pas encore de procédure de bout en bout valide couvrant toute la place financière pour les paiements en temps réel allant du client payeur jusqu'au créancier. Cela différencie encore la place financière de toute une série d'autres qui, ces derniers temps, ont fait des campagnes de publicité tapageuses pour ce type d'offres.

Souhaité mais pas nécessaire?

D'après des sondages clients, il est important pour les clients finaux de pouvoir disposer de leur crédit le plus rapidement possible. De nombreuses opérations, notamment des achats sur internet, des paiements P2P ou des opérations trait pour trait profiteraient de périodes garanties pour les virements au niveau de l'ensemble de la chaîne de

paiements: il y a clairement ici un besoin de la clientèle qui n'est que partiellement couvert actuellement. Cela dit la question est de savoir comment: l'argent doit-il en lui-même être disponible immédiatement ou une garantie suffit-elle? Il est nécessaire ici de revenir au sondage clientèle qui place de manière très nette la garantie au premier plan. Cela signifie qu'il est suffisant de garantir le paiement sans qu'il soit nécessaire de transférer directement les sommes, en plus consignées en monnaie banque centrale.

Structure des prix

Le SIC dispose actuellement d'une structure de prix qui, d'un côté, n'est pas à but lucrative mais qui, d'un autre côté, tient compte de critères tels que la stabilité du système: en effet, les transactions ayant un jour de clearing progressif sont de plus en plus chères. Alors que cela ne présente aucun problème pour les paiements aux montants élevés, il en est autrement pour les paiements de faibles montants. Cela signifie que des modèles de prix alternatifs doivent être trouvés si on veut traiter via SIC beaucoup plus de volumes de transactions ayant en majorité des montants faibles.

Part des paiements en espèces

La part des paiements en espèces est actuellement encore très élevée. L'hypothèse selon laquelle plus des deux tiers des transactions sont effectués en espèces n'est probablement pas fautive. Il s'agit presque exclusivement de paiements de faibles montants. Les nouveaux systèmes pour les paiements P2P et pour les transactions liées à des achats sur internet génèrent un potentiel élevé pour les paiements électroniques. Si tous ces paiements du secteur interbancaire étaient acheminés via SIC, il y aurait beaucoup plus de volumes de transactions.

Christian Schwinghammer, SIX Interbank Clearing

christian.schwinghammer@six-group.com

P2P

Avec P2P les particuliers peuvent déjà (en Suisse en fonctionnement pilote) payer sans espèces avec leur smartphone. D'ailleurs, ce type de transactions est basé sur les paiements par cartes sans utilisation de monnaie banque centrale. Les paiements ont lieu via un crédit P2P particulier, le Stored Value. La personne garnit celui-ci en enregistrant une carte de crédit ou un compte bancaire à partir desquels les montants y sont chargés.

La migration vers ISO 20022 commence

Le 16 avril 2015, la nouvelle plate-forme suisse RBTR SIC⁴ commence son activité productive. Trois mois plus tard, les premières banques pourront déjà migrer vers la nouvelle norme de messages ISO 20022. Dans un premier temps seulement dans le système euroSIC puis, à partir de juillet 2016, également dans SIC. On peut alors s'attendre à d'importants volumes de paiements ISO 20022.

Afin de garantir à tout moment la sécurité de l'activité du système, il est essentiel d'effectuer une migration structurée. Dans ce but, SIX Interbank Clearing a décidé en tant qu'exploitant système, d'organiser des fenêtres de temps prédéfinies. Entre mi-novembre 2014 et fin janvier 2015, les banques ont pu choisir un mois de migration et s'inscrire. Le mot d'ordre était alors «Premier arrivé, premier servi.» Les banques qui se sont inscrites le plus rapidement avaient la priorité pour choisir la fenêtre qu'elles souhaitaient. Préalablement, chacun des six plus grands participants SIC – ceux d'importance systémique – a reçu une fenêtre.

La fenêtre sur le nouveau monde

SIX Interbank Clearing est en train de traiter et d'approuver les inscriptions, et de confirmer à chaque banque son mois de migration, après autorisation du scénario de migration final. La migration de toutes les banques sera réalisée en cinq fenêtres d'ici à la mi-2018. Chacune d'entre elles durera jusqu'à cinq mois. Pendant le mois de migration, chaque banque doit faire passer toutes les transactions à la norme de messages ISO 20022. Ce sera à chacune d'entre elle de décider si elle veut migrer tous les messages sortant (du point de vue de la banque) en même temps, ou si elle veut le faire par exemple par type de message ou par catégorie de message. Pour les messages entrant, il n'y a pas le choix: dès qu'une banque est enregistrée dans les banques de données de SIX Interbank Clearing comme étant ISO compatible, elle ne reçoit plus que des messages dans cette norme.

Plan B

Si, pour les messages sortant, des problèmes survenaient, il serait possible de rebasculer immédiatement vers les anciennes normes. Il en est autrement pour les messages entrant qui sont envoyés à la banque via la plate-forme SIC⁴. En cas d'incidents sérieux, tout le volume du jour précédent serait à nouveau livré le jour de clearing suivant dans l'ancienne norme.

Le portail de validation décolle

Depuis presque trois ans, les établissements financiers et les éditeurs de logiciels peuvent tester les messages de système RBTR dans la norme ISO 20022 via le portail de validation.

Travail de préparation

Pour se préparer au passage vers la norme de messages ISO 20022, il est recommandé d'utiliser la plate-forme de validation à l'adresse <https://validation.iso-payments.ch/sic4>.

La validation a lieu en trois étapes:

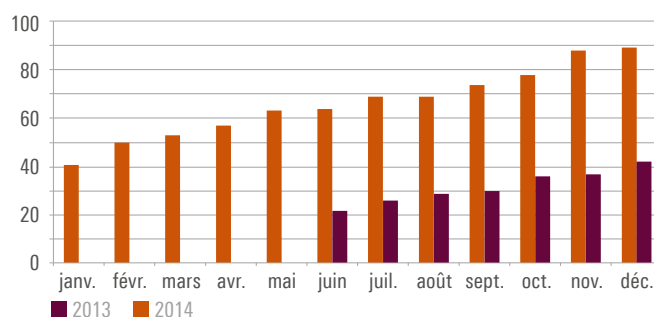
- Développement des messages dans une syntaxe correcte (à l'aide du document de base Business Rules et Implementation Guidelines)
- Test par rapport au portail de validation pour constituer une logique business correcte
- Derniers tests par rapport au système de test SIC⁴

Avec le portail de validation, il est, entre autres, nécessaire qu'une très grande qualité des logiciels soit être garantie afin de limiter les difficultés au moment des tests dans l'environnement de test SIC⁴. Les Business Rules et les Implementation Guidelines publiées constituent les bases. Les Business Rules contiennent les Recommandations suisses concernant l'implémentation de chaque message et les Implementation Guidelines contiennent les directives d'implémentation par type de message, par ex.: paiements de client (pacs.008), paiements banque et système tiers (pacs.009), récapitulations (camt.052).

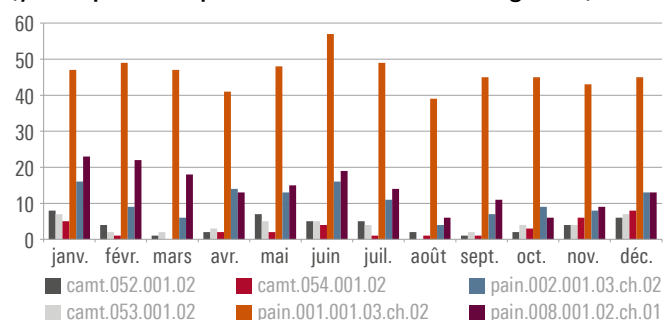
Christian Schwinghammer, SIX Interbank Clearing

christian.schwinghammer@six-group.com

Nombre d'utilisateurs du portail de validation SIC⁴



Nombre d'entreprises qui ont réalisé les tests (y compris banques et fournisseurs de logiciels)



Portail de validation client-banque

- A la fin 2014, environ 750 utilisateurs se sont inscrits sur le portail
- En 2014, 622 tests par mois en moyenne ont été réalisés
- 204 entreprises ont testé pain.001.

Soutien du rapport concernant la liquidité intrajournalière

Pour cinq banques suisses d'importance systémique, la nouvelle année a comporté une nouvelle tâche régulatrice: le rapport concernant la liquidité intrajournalière. Afin de limiter la charge qu'impose cette tâche, SIX Interbank Clearing propose des évaluations des transactions effectuées via leurs systèmes de paiements interbancaires.

D'après FINMA, une extension du rapport à d'autres banques n'est pas prévue pour le moment (voir CLEARIT, décembre 2014). Le rapport d'UBS, Credit Suisse, Post-Finance, Banque Cantonale de Zurich et Raiffeisen Suisse concerne non seulement les paiements en francs suisses mais aussi les paiements effectués en monnaies étrangères qui représentent une part significative de l'actif ou du passif. Depuis début 2015, les systèmes de paiements interbancaires SIC et euroSIC peuvent donner des renseignements concernant le déroulement des sorties de paiements heure par heure pendant un jour de clearing. Cela facilite le rapport des banques d'importance systémique.

Implémentation de la solution

L'année dernière, SIX Interbank Clearing a implémenté une solution appropriée en collaboration avec les établissements d'importance systémique. Pour chaque jour de clearing passé, les participants aux systèmes SIC et euroSIC reçoivent après le traitement de fin de journée une «récapitulation détaillée». Il s'agit en fait d'une liste de toutes les entrées et sorties de paiements. La transmission des évaluations à la banque a lieu via l'actuelle interface de transfert de fichiers sécurisée de SIX.

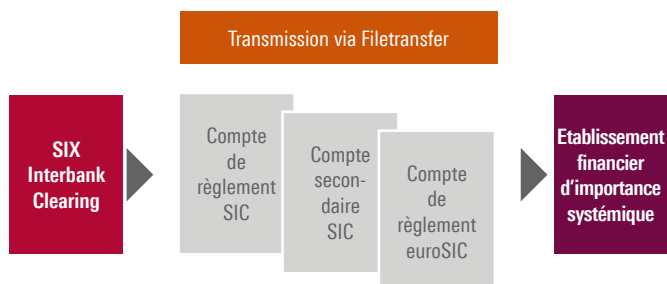
Pour chaque système (SIC et euroSIC), chaque compte de règlement et, le cas échéant, un compte auxiliaire, un fichier est livré au participant avec les flux de trésorerie correspondants. La récapitulation est établie de telle façon que pour chaque banque destinataire, le compte de la partie adverse est visible. Grâce aux identifiants C (creditor) et D (debtor) on peut sans problème savoir s'il s'agit d'un crédit ou d'un débit, pour l'établissement financier qui doit être informé.

Éléments

Pour chaque transaction énumérée, la récapitulation comprend les détails suivants:

- Numéro de compte de règlement/numéro de compte secondaire du destinataire de fichier
- Numéro de compte de règlement/numéro de compte secondaire du participant à débiter
- Numéro de compte de règlement/numéro de compte secondaire du participant à créditer

Livraison de la «récapitulation détaillée»



Un établissement financier peut recevoir plusieurs fichiers par jour de clearing.

- Référence de transaction
- Identifiant crédit, débit
- Montant du règlement
- Code de monnaie
- Date et heure de livraison
- Date et heure effectives de règlement
- Date de règlement
- Type de message

La date calendaire et l'heure sont affichées pour toutes les indications de temps dans la liste. L'indication de temps est élémentaire dans la mesure où, d'après les exigences réglementaires, les chiffres d'affaires d'un établissement doivent figurer sur une base horaire. Le tri dans la récapitulation a lieu après les date et heure effectives de règlement et par ordre croissant. Cela signifie que la liste commence par les paiements entrant et sortant les plus anciens du jour de clearing.

Actuellement, il s'agit encore d'un rapport test que les banques suisses d'importance systémique doivent rendre. D'après FINMA, le rapport test va être étendu dans le courant de l'année à la collecte de données en tenant compte des scénarios de crise.

Il faut retenir que la récapitulation réalisée par SIX Interbank Clearing devra être traitée ultérieurement par les banques. Elle fournit des informations qui servent à étendre et à finaliser le rapport concernant la liquidité intrajournalière. Ainsi, les banques d'importance systémique sont responsables de l'exactitude du rapport complet.

Merlin Hanna, SIX Interbank Clearing

merlin.hanna@six-group.com

Le maniement d'AOS

Les Additional Optional Services (AOS) sont des services de paiements émanant d'établissements financiers dans l'environnement de la norme ISO 20022. Le terme n'est pas seulement utilisé en Suisse mais est aussi ancré dans d'autres pays, par exemple en rapport avec SEPA. Voir «SCT Additional Optional Services». Ceux-ci interviennent toujours lorsque certains fournisseurs veulent proposer à leurs clients une valeur ajoutée concrète qui aille au-delà des conventions SEPA.

Les recommandations suisses pour l'utilisation de la norme ISO 20022 dans le domaine des paiements sont élaborées par le groupe de travail 20022 Payments CH du PaCoS et publiées sur www.iso-payments.ch. Celles-ci constituent la base pour la migration de la place financière dans le domaine du trafic des paiements depuis les normes actuelles DTA et OPAE vers les messages ISO 20022 «pain» (Payment Initiation) et «camt» (Cash Management). Grâce aux Implementation Guidelines et à une plate-forme de validation validant des messages pain et camt par rapport aux définitions, on assure une implémentation unique à la fois au niveau des banques, des clients et des fournisseurs de logiciels.

AOS versus norme de marché

Certains établissements financiers proposent, en rapport avec ISO 20022, différentes prestations élargies qui ne

sont pas définies comme «normes suisses» et qui ne sont donc pas soutenues par tous les établissements. Ces prestations supplémentaires sont décrites dans les recommandations suisses (document «Business Rules») comme des services optionnels supplémentaires (AOS). Il s'agit d'environ 10 de ces prestations à valeur ajoutée (et de leur maniement en relation avec ISO 20022) qui sont mises à la disposition des clients des établissements en question. Si certaines de ces prestations à valeur ajoutée devenaient au cours du temps des normes, celles-ci seraient alors supprimées en tant qu'AOS et seraient poursuivies en tant que partie des recommandations suisses, valables pour tous les établissements financiers suisses.

Actuellement, les AOS sont les suivants:

- Certains établissements acceptent aussi le traitement de certains éléments si ceux-ci sont fournis par le client dans le paiement (pain.001). Par exemple dans le scénario multi-banking, l'élément «Forwarding Agent» ou l'élément «Intermediary» (établissement intermédiaire en cas de banking correspondance).
- Conformément aux Implementation Guidelines, le contrôle de doublon a lieu au sein des établissements financiers suisses au moins au niveau du document (message). En général, d'autres contrôles spécialisés de doublon sur d'autres éléments ou parties du

Augmentation de l'efficacité grâce à «AOS»

En relation avec ISO 20022, UBS propose différentes extensions de prestations qui ne sont pas définies comme «normes suisses» et qui donc ne sont pas acceptées par toutes les banques. UBS met dès maintenant à la disposition de ses clients les prestations décrites par les recommandations suisses comme des services optionnels supplémentaires (AOS) à valeur ajoutée.

UBS propose cet AOS à ses clients entreprises actifs en Europe qui, pour augmenter l'efficacité, réalisent par exemple leur trafic des paiements pour l'ensemble du groupe via une «Payment Factory». Avec des avis d'état «pain.002» supplémentaires, les changements d'état de l'ordre de paiement ainsi que d'autres informations seront bientôt disponibles. Cela permet aux entreprises de valider les ordres envoyés par «pain.001» dans le système pendant la journée et de pouvoir réagir immédiatement en cas de problèmes

due à la transmission d'informations erronées ou incomplètes. Ainsi, ils gagnent du temps et augmentent la qualité puisque avec les messages «pain.002», le cycle de paiement peut être clos le jour même et il n'est plus nécessaire pour cela d'attendre les relevés de compte «camt» ou «TM940» qui sont seulement disponibles le jour suivant.

Bien que basé strictement sur les Business Rules, UBS crée grâce à cet AOS une valeur ajoutée concrète qui va au-delà de SEPA et de la «norme suisse». Ainsi, les clients actifs à l'international sont soutenus grâce à la centralisation de leur trafic des paiements européen dans le cadre d'une stratégie de Payment Factory.

Peter Ruoss, UBS
peter.ruoss@ubs.com

message sont implémentés au niveau des établissements. Ce statut est présenté comme l'un des AOS dans les Business Rules.

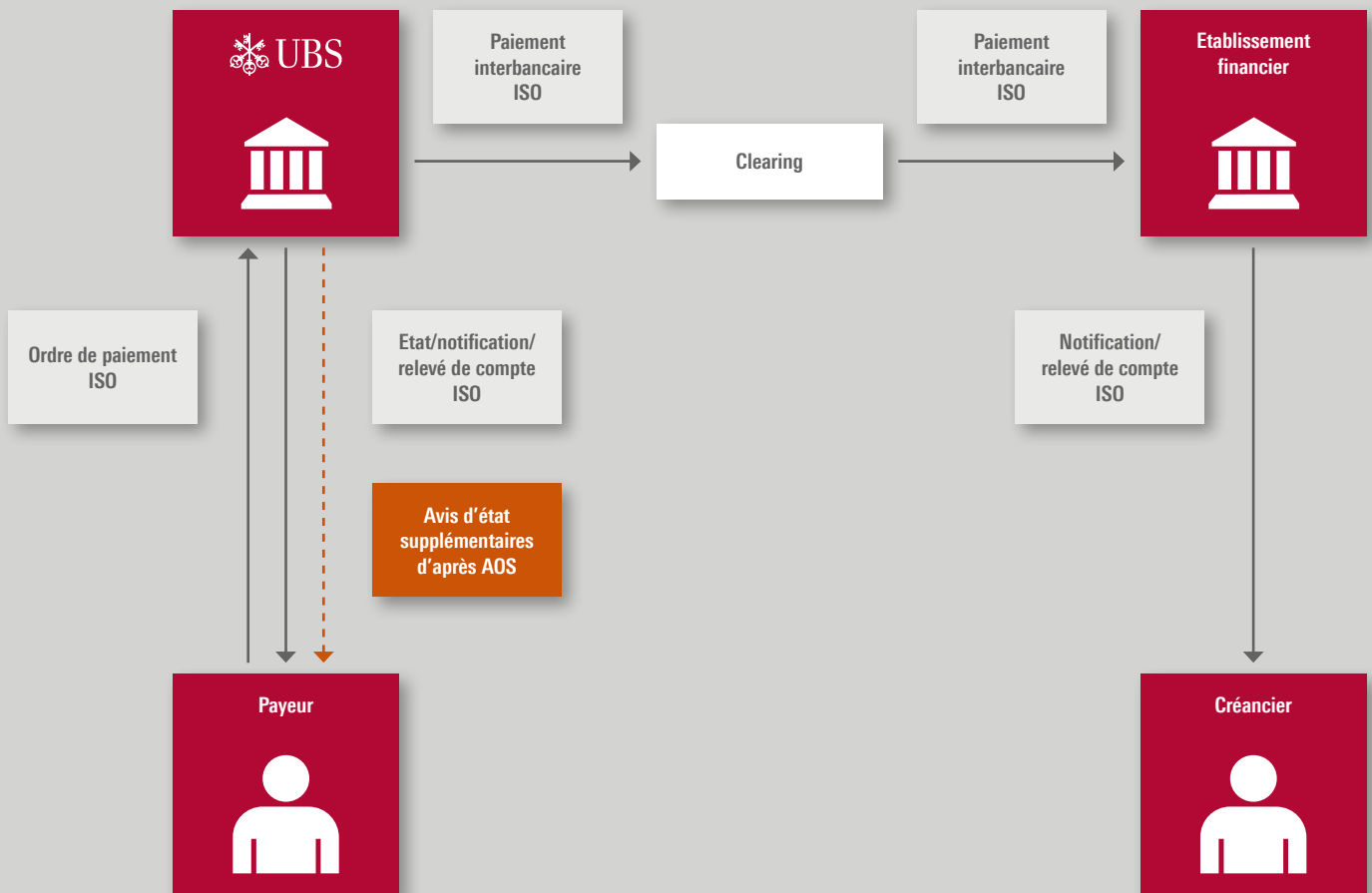
- Un autre AOS concerne les paiements par chèque. Dans certains établissements financiers voilà comment cela se passe: si le remettant d'un message «pain.001» souhaite indiquer de manière explicite la «banque tirée», il peut l'indiquer dans l'élément «Creditor Agent» sous la forme d'un BIC après consultation de son établissement financier.
- D'après les recommandations suisses, chaque message pain.001 (ordre de paiement) ou pain.008 (prélèvement) reçu est acquitté d'un avis d'état

(pain.002). Sont également définis comme AOS dans les Business Rules: «D'autres changements de statut de l'ordre, p. ex. du fait de validations, effacements, exécution, etc. peuvent en fonction de l'établissement, être confirmés avec des messages de statut supplémentaires.»

La question de savoir dans quelle mesure l'objectif d'une norme unique européenne est conciliable avec l'existence de nombreux AOS régionaux ou spécifiques à certains fournisseurs, reste sans réponse.

Istvan Teglas, SIX Interbank Clearing
istvan.teglas@six-group.com

L'AOS d'UBS avec des messages de statut pain.002 supplémentaires



Impressum

Editeur

SIX Interbank Clearing SA
Hardturmstrasse 201
CH-8021 Zurich

Commandes/Feed-Back

CLEARIT@six-group.com

Edition

Edition 62 – Mars 2015

Paraît régulièrement, aussi en ligne sur www.CLEARIT.ch.

Tirage en allemand (1300 exemplaires) et en français (400 exemplaires) ainsi qu'en anglais (sous forme électronique sur www.CLEARIT.ch)

Conseil

Thomas Hadorn, PostFinance, Erich Schild, UBS SA, Susanne Eis, SECB, Christian Schwinghammer, SIX Interbank Clearing SA, Andreas Galle, SIX Interbank Clearing SA, André Gsponer (responsable), ConUm AG, Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing SA, Daniela Meyer-Brauss, Credit Suisse SA, Jean-Jacques Maillard, BCV, Stefan Michel, BNS, Johann Wucherer, Liechtensteinischer Bankenverband

Equipe de rédaction

André Gsponer, ConUm AG, Andreas Galle, Gabriel Juri (responsable) et Christian Schwinghammer, SIX Interbank Clearing SA

Traductions

Français, anglais: Word + Image

Présentation

Felber, Kristofori Group, agence de publicité

Impression

Binkert Druck SA, Laufenburg

Contact

SIX Interbank Clearing SA
T +41 58 399 4747

Vous trouverez d'autres informations sur les systèmes suisses de trafic des paiements sur le site Internet www.six-interbank-clearing.com